

ANALYSE

« Une politique migratoire de gauche » : constats des discriminations liées au genre dans les politiques migratoires et pistes féministes

Texte basé sur une intervention de Tamara Joukowsky et Hélène Detroz, lors de la journée de réflexion organisée par le "Groupe de Travail Immigrés" du CIEP-MOC de Bruxelles, le 31 janvier 2009.

1. Introduction

A travers son travail de terrain, Vie Féminine, est depuis longtemps au contact des femmes immigrées. Que ce soit des femmes sans-papiers, des femmes en procédure de demande d'asile, ou des femmes d'origine étrangère. Peu visibles dans les recherches académiques sur l'immigration, les femmes immigrées jouent pourtant un grand rôle économique. L'engagement de Vie Féminine aux côtés des femmes, et notamment sur les questions des femmes immigrées a permis de mettre en lumière une analyse des interactions entre les systèmes de domination patriarcale, raciste et capitaliste.

Nous y développons les multiples raisons pour lesquelles les femmes migrent, les enjeux liés au « care » et à la double journée de travail des femmes, ainsi que les questions posées par le mariage et le couple dans ce contexte. Enfin, nous concluons en attirant l'attention sur les éléments qui peuvent conduire à une impossibilité de retour pour ces femmes qui immigreront.

Cette analyse se base sur une lecture de genre des migrations de femmes : elle consiste donc à prendre en compte les rapports de domination entre les hommes et les femmes. Cette lecture de genre permet d'asseoir la solidarité en ne séparant pas les femmes des immigrées. Elle permet d'offrir un socle commun aux femmes sur les questions de précarité par exemple. Une précarité qui est partagée par toutes les femmes (les femmes migrantes et les autres) et qui n'est pas seulement liée à l'immigration en tant que telle, mais aussi aux conditions de travail, aux violences masculines, aux injustices institutionnelles, économiques, sociales, etc. que vivent les femmes. Dans ce sens, cette lecture des inégalités multiples nous amène à envisager une réelle politique migratoire féministe et de gauche.

Le croisement de la question du genre et de l'immigration est souvent occulté, même si on observe une visibilité accrue des femmes dans l'immigration, que ce soit via le regroupement familial, ou par le phénomène de féminisation de l'immigration, notamment de ces femmes qui immigreront seules, pour envoyer de l'argent à leur famille restée au

pays¹. Grâce aux quelques contributions scientifiques qui croisent études sur l'immigration et analyse des rapports sociaux de sexe, nous pouvons affirmer que les femmes sont très présentes dans les flux migratoires du fait même de leur condition de femme dans le Sud et dans le Nord.

De son côté, Vie Féminine nomme les réalités des femmes, met en lumière les situations spécifiques des femmes immigrées et identifie des lignes transversales entre systèmes de domination sexiste, raciste et capitaliste. Par cette dynamique d'aller-retour entre les grilles d'analyse théoriques et les réalités complexes, quotidiennes, souvent taboues ou invisibilisées, Vie Féminine peut développer une approche et des actions novatrices sur les croisements évoqués ci-dessus. Par exemple, il est fréquent que des mères laissent leurs enfants et émigrent à l'étranger pour leur envoyer de l'argent et se retrouvent à s'occuper et prendre soin d'autres enfants (dont la mère travaille bien souvent). La condition des mères transnationales peut donc être analysée en termes de chaîne de dépendances et l'on observe alors un transfert affectif contre un transfert financier. Ce gain substantiel peut changer la position sociale des mères dans la communauté d'origine...

2. Immigrer à tire-d'aile: pourquoi les femmes immigrer-elles ?

Les raisons de l'immigration des femmes sont de plusieurs ordres : raisons économiques, politiques, sociales et culturelles, qui bien souvent s'entrecroisent. Dans ce cadre, Vie Féminine souhaite attirer l'attention sur la spécificité de l'immigration des femmes. Outre les questions d'asile et du droit de protection subsidiaire, ponctuel, nombre de situations existent et concourent à l'immigration des femmes sans être juridiquement reconnues. Elles fuient pour échapper au mariage forcé ou aux violences sexuelles : mutilations génitales, atteintes à leur intégrité physique en temps de guerre, etc. Eu égard à ces situations spécifiques, une coordinatrice « genre » a été nommée au CGRA (Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides) pour tenir globalement compte de l'accueil des femmes dans l'enregistrement de la demande d'asile et pour que la dimension genrée de leur situation émerge.

Contrairement au schéma traditionnel empreint de préjugés sexistes (selon lesquels les femmes migrantes incarneraient l'image de la mère de famille ou celle de la putain), les femmes immigrer également seules, et cela souvent dans le cadre de stratégies plus ou moins établies, individuellement ou en famille.

Stratégie individuelle: certaines fuient la violence d'une union conjugale, d'autres se séparent pour se sauver aspirant ainsi à un gain d'autonomie. D'autres sont des mères célibataires qui assurent ainsi la survie de leur(s) enfant(s) : en se soustrayant à la pression familiale, elles peuvent se prévaloir d'un certain gain d'autonomie qui leur assure en retour un statut social.

Stratégie familiale: certaines femmes sont envoyées par leurs parents avec la nécessité d'expédier les gains du travail pour assurer la survie de toute la famille. A cet égard, nous pouvons faire l'hypothèse d'une différence des justifications et représentations qui soutiendront les projets d'immigration des femmes et des hommes dans l'aspiration des familles. Pour les femmes, il s'agira d'assurer la survie de la famille. Pour l'homme, il s'agira davantage d'une aventure, idéalement couronnée de succès.

¹ CARLES, Isabelle, « La mobilisation politique des femmes immigrées au niveau européen : quels enjeux et quelles alliances ? », dans *Séminaire International Genre, Mobilité et Mobilisations (2008-2009)*, le 17/03/2009, ULB

3. Double responsabilité des femmes immigrées : l'impact de l'immigration féminine sur l'économie et le travail de « care »

Nous savons que les femmes immigrées sans papier travaillent au noir dans des secteurs non-délocalisables (soins aux personnes dépendantes, nettoyage, restauration, travail sexuel) ou sont exploitées dans le cercle restreint de la famille ou de la communauté sans avoir nécessairement conscience qu'elles exercent un travail. Ce schéma met en doute la neutralité en termes de genre d'une régularisation par le travail : en effet, l'impact d'une telle mesure sur ces femmes sera forcément différent puisque le travail qu'elles effectuent n'y est pas reconnu. Vie Féminine dénonce cela comme une injustice puisqu'il s'agit bel et bien d'une exploitation.

En général, le travail de la sollicitude, du « care » (soin des autres), est exercé en contrepartie d'une rémunération en nature ou en argent. Souvent, les tâches de soin sont confiées aux femmes sous le prétexte de leur vocation naturelle. Cette représentation qui assigne aux femmes l'exclusivité du rôle de prise en charge de la petite enfance, doit être déconstruite à l'aide d'une analyse des rapports sociaux de sexes, des rôles sociaux des hommes et des femmes. D'une part, nous observons que ce sont souvent les maîtresses de maison qui recourent aux services de femmes migrantes. Elles valorisent leur atout « naturel » pour exécuter les tâches de soins alors qu'en réalité ce qui se joue est une relation de dépendance à l'égard de leur "employeuse" du fait de leur nouveau statut précaire. De plus, elles développent une relation affective en tant que nounous et installent parfois une relation de substitution vis-à-vis de leurs propres enfants restés « au pays ». D'autre part, élever les enfants des autres est un métier, il exige des compétences, un apprentissage tout différent de celui que les mères ont avec leur propre enfant (même si le rôle de mère exige aussi un apprentissage, ou du moins une socialisation dès l'enfance des petites filles). Pour Vie Féminine, cette activité professionnelle requiert un statut à part entière.

Alors que le concept de *brain-drain* qualifie la fuite des cerveaux masculins vers des destinations où leurs compétences sont mieux valorisées, l'expression *care-drain* se rapporte à la fuite des soins féminins des pays du Sud vers l'occident avec une disqualification de ces femmes et de ces pratiques.

Les femmes qui ont laissé une famille derrière elles sont appelées « mère transnationale » et sont inscrites dans une chaîne de dépendance. En amont, elles travaillent à l'étranger et envoient de l'argent à leur famille. En aval, elles comblent un déficit structurel où les femmes belges sont confrontées à l'insuffisance de structures collectives liées au « care » pour faire garder leur enfant, faire soigner leurs parents âgés, ou encadrer leurs proches handicapés. En conséquence, malgré elles, le travail des femmes immigrées permet d'occulter la question de la prise en charge collective des personnes dépendantes.

Le recours à la main d'œuvre féminine dans les foyers montre la recherche d'une solution toujours plus individuelle et le transfert des inégalités vers les femmes migrantes. En effet, le fait que les « maîtresses de maisons » recourent à des femmes migrantes pour les tâches domestiques manifeste bien l'absence de questionnement sur la répartition des tâches domestiques au sein du couple. Notons à ce propos que l'intention d'étendre les titres-services à la garde extra-scolaire renforce cette tendance bien que les conditions de travail et les salaires, pour des femmes en majorité, sont précaires. On observe également que tant que ces métiers seront dénigrés, aucune possibilité de valorisation salariale, statutaire et structurelle à la charge des collectivités et de l'Etat ne sera envisagée.

L'insuffisance de places d'accueil (23% de taux de couverture en région bruxelloise, soit 1 enfant sur 4) et la pression exercée par l'ONEM sur les femmes bénéficiant d'un revenu de remplacement dénotent pour nous une réelle absence de politique familiale de gauche : la carence de services sociaux collectifs a un impact sur l'organisation et le partage du travail dans une société et donc, in fine, sur l'autonomie matérielle des femmes et leur émancipation. C'est pourquoi, Vie Féminine revendique la nécessité de promouvoir des politiques sociales qui font une place à l'enfance et à la vieillesse en augmentant les financements publics pour l'accueil de la petite enfance, ainsi que pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées et des personnes handicapées.

Une première conclusion s'impose, nous pouvons relever la double responsabilité des femmes immigrées en matière de soin et d'implication socio-économique: elles pallient le déficit de politique familiale dans nos pays et comblent simultanément le déficit de politique économique de leur pays d'origine (sur le plan macroéconomique, les transferts financiers sont devenus très importants).

4. Les femmes migrantes dans un parcours de mariage et les rapports de couple

Les effets juridiques du mariage sont un moteur d'action pour Vie Féminine depuis de longues années déjà. En 2002-2003, la plate-forme contre la répudiation, à laquelle Vie Féminine prit part au côté d'autres associations oeuvrant pour l'égalité entre les femmes et les hommes, a obtenu que le droit belge ne reconnaisse pas sur son territoire la répudiation. Depuis deux ans, les activités du réseau Mariage et Migration, auquel la Maison Mosaïque de Laeken de Vie Féminine Bruxelles participe, questionnent et impliquent les associations de femmes par rapport aux mariages dans un parcours migratoire.

Immigrer dans le contexte d'un mariage produit des effets souvent difficiles pour les époux et épouses, en particulier pour les femmes.

Depuis 1980, le fait de voyager, d'étudier et de résider à l'étranger (dans le sens du Sud vers le Nord) est devenu très contraignant. En raison de la politique de fermeture des frontières et des postures restrictives et sécuritaires en matière d'immigration, on observe une instrumentalisation du mariage comme seule issue légale pour immigrer et par conséquent l'augmentation des mariages blancs. La focalisation sur les mariages forcés et les mariages de complaisance cachent les nombreuses situations d'entre-deux, de la réussite à l'échec des aspirations au mariage. Même lorsqu'il est conclu de gré, l'union des époux est suspectée d'être un mariage blanc. Cette suspicion alimente une tension au sein du couple qui peut en être grandement affecté alors que le mariage est librement consenti. Lorsqu'il est conclu de force, le mariage ne garantit ni la sécurité, ni la liberté de circulation à l'épouse. A l'évidence, ce type de mariage introduit une dépendance accrue par rapport au mari et entretient la sujétion des femmes à leur belle-famille.

En Belgique, la loi sur le divorce, récemment réformée, implique des mesures facilitant la désunion, avec des délais raccourcis. Par comparaison, nous questionnons les effets juridiques des différences faites entre unions belges et étrangères, en ce qui concerne la durée de ces unions. En effet, pour obtenir un titre de séjour individualisé, une épouse doit maintenant attendre de 3 à 5 ans, avec des effets désastreux sur la santé mentale et physique dans le cas d'une union non consentie et affectée par la violence conjugale (psychologique, physique, financière, etc.). A ce jour, nous n'avons pas de statistique pour étayer notre propos mais si l'on perçoit une augmentation du nombre de désunion après une année dans le cas des couples belges, nous interrogeons la pertinence d'augmenter la durée d'union pour les couples étrangers. De plus, lorsque le couple immigré ensemble, des

changements importants surgissent dans leur vie commune. Les stratégies de survie des femmes à la recherche de moyens de subsistance face à la difficulté des hommes dépourvus de travail peuvent engendrer des tensions, des conflits et potentiellement un divorce.

En conclusion de cette partie, nous pouvons nous inquiéter du paradoxe vécu par les femmes migrantes. Certaines ont fui un mariage forcé, des violences portant atteintes à leur intégrité physique et morale. Elles sont censées trouver refuge dans un pays qui ne leur reconnaît aucun droit, les livrant à la clandestinité. Par nécessité de protection ou de survie, certaines finissent par être contraintes à une union avec un homme avec lequel elle ne partage aucune affinité, voir se prostituent pour subvenir à leurs besoins et pour bénéficier d'une forme de « protection ».

5. Conclusion: l'impossibilité de retour

Nous estimons qu'il est vraiment temps d'envisager une politique migratoire de gauche qui tiennent compte des situations des femmes et de l'analyse genrée et de la globaliser au niveau international. Les femmes migrantes pallient les déficits structurels des pays du Nord avec des conséquences sans commune mesure dans leur pays d'origine.

Nous voulons faire entendre les diverses stratégies à l'origine du départ des femmes migrantes et faire respecter leurs projets d'autonomie, construit à partir de leur changement de statut et de l'écoulement du temps. En arrivant en Belgique, elles ont parfois pu découvrir le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes. Beaucoup se sont impliquées dans des organisations œuvrant pour ces principes. Ce cheminement vers plus d'autonomie et d'égalité ne peut être interrompu par un retour forcé vers des pays qui nient ou balaient leurs droits fondamentaux. Leurs manières de vivre ont aussi beaucoup changés, s'opposant parfois à ce qui est en vigueur au pays.

Eu égard au programme de retour mis en place par l'Organisation International pour les Migrations (OIM), nous voulons signaler que le changement de statut des femmes lors de leur parcours migratoire est une notion incontournable. Ici, certaines femmes se sont engagées dans une relation affective avec une personne, certaines ont eu des enfants. Ces femmes ne pourraient pas envisager de retourner dans leur pays, affronter la famille qui verrait d'un mauvais œil cette relation extra-maritale. Beaucoup ne savent que faire de l'argent qui est remis au candidat au retour puisque leur projet est de construire quelque chose ici, avec des enfants ici ou là-bas, et l'espoir d'être réunis à nouveau. Nous pensons que ces programmes sont inefficaces dans la mesure où ils ne tiennent absolument pas compte de l'effet des stratégies d'émancipation et du projet de vie des femmes.

Nous pensons qu'il faut aussi prendre en compte les impossibilités «psychologiques» au retour. En venant ici, beaucoup de femmes ont transgressé des normes sociales, culturelles, religieuses. Il est violent et humiliant de les obliger à retourner dans leur pays comme si le départ de ce pays n'avait été pour elles qu'un simple caprice ou une formalité. Faut-il rappeler qu'il n'y a pas de «pays sûr», y compris chez nous, pour les femmes. Les droits les plus fondamentaux des femmes sont en effet bafoués, pour ne pas dire inexistantes, dans de nombreux pays du monde. Elles y sont encore considérées comme des êtres dépourvus de tout droit et n'ayant aucun pouvoir, y compris sur leur propre corps et leur propre destinée.

Pour conclure, Vie Féminine réclame que l'on considère la complexité des réalités à la source de l'immigration, autant que l'on respecte les vœux de mobilité et de choix de résidence des femmes. Vie Féminine s'oppose à la condamnation par la loi de 1980 qui criminalise et livre à la clandestinité les individus n'ayant pas de titre de séjour en règle, et par conséquent les femmes liées à des trajectoires migratoires contraintes ou choisies. Nous restons très interpellées par les raisons qui poussent les femmes à immigrer. Mais c'est en connaissance de cause que nous voulons soutenir le choix de celles-ci et veiller aux incidences d'une politique restrictive en matière d'immigration sur la condition des femmes.

Enfin, face à l'actualité de la régularisation, nous voulons rappeler que pour nous, il ne s'agit en rien d'une politique migratoire mais bien du résultat d'une absence de politique voulue par une approche de droite néo-libérale de l'immigration. Nous n'avons pas exposé ici nos recommandations en ce qui concerne la régularisation en tant que telle, mais nous vous invitons à les lire dans l'analyse "*Pour que la régularisation prenne en compte la situation des femmes*" afin d'enrichir encore cette réflexion sur les discriminations croisées et les stratégies vécues par les femmes de l'immigration.